

Arrêté ministériel n° 2018-1188 du 18 décembre 2018 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2019/2020

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	18 décembre 2018
Publication	Journal de Monaco du 21 décembre 2018 ^[1 p.3]
Thématique	Education

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2018/12-18-2018-1188@2019.06.29>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation ;

Article 1er

Modifié par l'arrêté ministériel n° 2019-526 du 19 juin 2019

Le calendrier des vacances de l'année 2019/2020 est fixé comme suit :

Rentrée des classes

Lundi 9 septembre 2019

Vacances de la Toussaint

Du mercredi 23 octobre 2019 après la classe au lundi 4 novembre 2019 au matin

Fête Nationale

Mardi 19 novembre 2019

Immaculée Conception

Lundi 9 décembre 2019

Vacances de Noël

Du vendredi 20 décembre 2019 après la classe au lundi 6 janvier 2020 au matin

Sainte Devote

Lundi 27 janvier 2020

Vacances d'hiver

Du vendredi 14 février 2020 après la classe au lundi 2 mars 2020 au matin

Vacances de Printemps

Du vendredi 10 avril 2020 après la classe au lundi 27 avril 2020 au matin

1er mai

Vendredi 1er mai 2020

Grand Prix Historique

Vendredi 8 mai 2020

Grand Prix et Ascension

Du mercredi 20 mai 2020 après la classe au lundi 25 mai 2020 au matin

Lundi de Pentecôte

Lundi 1er juin 2020

Fête Dieu

Jeudi 11 juin 2020

Vacances d'été

Du vendredi 26 juin 2020 après la classe

L'activité sport scolaire fait partie intégrante du calendrier scolaire. Pour les élèves concernés, les vacances débutent à la suite de cette activité.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 21 décembre 2018

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2018/Journal-8413>